RLISS de Champlain

Forum du cercle de santé autochtone

Mandat

Révisé en juin 2014

Ontario
Réseau local d'intégration des services de santé

Mission

Le Forum du cercle de santé autochtone de Champlain (le Cercle) collaborera avec le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain dans le but d'améliorer l'état de santé des Autochtones de la région de Champlain.

Objectif

Les membres du Cercle se réuniront et joindront leurs efforts afin de se pencher sur les enjeux en matière de santé et de bien-être de la communauté autochtone sur le plan de la coordination et de l'intégration des systèmes. Afin d'atteindre ses objectifs, le Cercle collaborera avec les organismes et les membres des Premières nations, ainsi que des communautés inuites et métisses et le RLISS de Champlain.

Composition

Le Cercle favorise l'inclusion et la collaboration. Tous ses membres doivent être disposés à travailler au profit de toutes les communautés autochtones de la région de Champlain.

Critères de composition

Le Cercle est composé de membres provenant d'organismes de services autochtones communautaires et sans but lucratif constitués en personne morale. Tout sera mis en œuvre afin que les praticiens de la santé réglementés autochtones, ainsi que les membres et les aînés des communautés autochtones soient adéquatement représentés.

Cette composition permet la participation de membres associés provenant d'organismes autochtones dont les ressources humaines sont insuffisantes pour qu'ils puissent assister à toutes les réunions, mais qui ont un rôle particulièrement important à jouer dans l'atteinte des objectifs fixés par le Cercle.

Liste des membres

- *Health Services Algonquins of Pikwàkanagàn – Golden Lake*
- *Bonnechere Algonquin Health Care Services**
- *Nation Métis de l'Ontario*
- *Minwaashin Lodge*
- *Département de la santé, Conseil des Mohawks d'Akwesasne*
- *Odawa Native Friendship Centre*
- *Tungasuvvingat Inuit*
- *Centre de santé autochtone Wabano*
- *Centre des enfants inuits d'Ottawa*
- *Autres membres du Cercle :*
    - *Un à trois praticiens de la santé réglementés autochtones*
    - *un autre membre ou consommateur autochtone*
    - *un à trois aînés*
- *Un représentant du RLISS de Champlain***

** Membres associés*

*** Membre d'office*

Membres associés

Les membres associés sont des organismes autochtones dont les ressources humaines sont insuffisantes pour qu'ils puissent envoyer un membre ou un représentant à chaque réunion du Cercle.

Ils jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par le Cercle. Toute l'information véhiculée au cours des réunions sera partagée avec les membres associés. Si un point inscrit à l'ordre du jour présente un intérêt pour un membre associé, on invitera ce dernier à assister à la réunion afin de s'assurer de sa présence et de sa contribution à cette réunion.

Les observations écrites sur le sujet à l'ordre du jour seront acceptées et versées au procès-verbal. Les membres associés n'ont pas le droit de vote et ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Nouveaux membres

Le Cercle évaluera sa composition sur une base annuelle. Au cours de son évaluation, il validera les membres en règle actuels et déterminera quels organismes ou communautés autochtones pourraient contribuer à combler les lacunes et à atteindre les objectifs. Lorsqu'on identifiera un nouveau membre, le Cercle lui enverra une invitation à se joindre au groupe et lui demandera de faire savoir par écrit s'il accepte ou non de s'y joindre.

Le représentant du RLISS de Champlain s'assurera de la mise à jour de la liste de membres.

Responsabilités des membres

- *Chaque membre doit être disposé à travailler au profit de toutes les communautés autochtones de la région de Champlain.*
- *Les représentants des membres et leurs remplaçants désignés seront choisis par leur communauté ou organisme respectifs.*
- *Chaque organisme autochtone a droit à un représentant ayant un pouvoir décisionnel. Il s'agit de la personne choisie par l'organisme.*
- *Lorsque le représentant ayant un pouvoir décisionnel ne peut assister à une réunion prévue, il peut choisir un remplaçant. Le pouvoir décisionnel sera alors conféré à ce remplaçant.*
- *Si plus d'un représentant prend part à une réunion prévue, alors une seule personne décidera au nom de l'organisme.*
- *Il incombe aux membres d'assister aux réunions et de s'y présenter bien préparés. Si un membre ne peut assister à une réunion, il doit y envoyer un délégué qui agira en son nom.*

- *Les membres qui s’engagent à accomplir des tâches précises au nom du Cercle doivent s'assurer de les mener à bien et d’en faire rapport.*

- *Chaque membre doit être disposé à s'engager pour un an.*

- *Chaque membre doit s'assurer de la mise à jour de ses coordonnées auprès du RLISS de Champlain.*

Les membres individuels à qui on demande de représenter le Cercle au sein de comités externes seront appuyés par le Cercle. En tant que représentants du Cercle, le membre est responsable d’obtenir les commentaires des autres membres et de faire rapport au Cercle.

Tous les trois ans, le Cercle suscitera la participation des membres du public et des consommateurs des services de santé afin d’obtenir leurs commentaires concernant les priorités pour le domaine de la santé et de fournir des renseignements au sujet des travaux du Cercle.

Les membres conseilleront le RLISS durant l’élaboration de son Plan de services de santé intégrés.

Responsabilisation

Le Cercle doit rendre des comptes aux communautés et organismes respectifs faisant partie du Forum, ainsi qu'au RLISS de Champlain.

Prise de décisions

Le Cercle tentera d'obtenir un consensus au moment de prendre des décisions. Un consensus se définit comme un accord en vertu duquel toutes les parties cherchent à obtenir l'unanimité, mais qui, après avoir fait tous les efforts nécessaires pour satisfaire les intérêts de chacun, peuvent choisir de conclure un nouvel accord complet.

Si on ne peut pas arriver à un consensus, les décisions seront prises conformément au principe de la majorité, la moitié du quorum plus un (1), requise pour confirmer la décision. (En attente de modifications). Des cartes de vote seront utilisées pour toutes les décisions prises par vote.

Quorum

Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres plus un (1) assistent à la réunion.

Réunions

Le Cercle se réunira au moins trois fois par année. Pour chaque réunion, le RLISS établira l'ordre du jour et préparera le matériel pertinent en consultation avec les coprésidents, et il les enverra aux membres avant la tenue de la rencontre. Les membres du Forum du cercle peuvent faire part de leurs suggestions aux coprésidents et en envoyer une copie conforme au RLISS. Tous les efforts seront déployés afin de s'assurer de la présence d'un aîné à chaque réunion.

Tenue de dossiers (à confirmer)

On préparera un dossier auquel on versera le procès-verbal de chaque réunion du Cercle. Le Cercle nommera un secrétaire pour chaque réunion aux fins de rédaction du procès-verbal. Le procès-verbal sera distribué dans la semaine suivant la réunion, après avoir été examiné par les coprésidents.

Coprésidents

Les coprésidents seront choisis parmi les membres. Chaque coprésident est élu pour un mandat d'une durée de un exercice financier. Il incombe aux coprésidents de :

- *s'assurer d'inclure à l'ordre du jour tous les points soumis par les membres;*
- *faire en sorte de présenter un ordre du jour complet et de s'assurer que le représentant du RLISS de Champlain l'envoie en temps opportun;*
- *distribuer les procès-verbaux en temps opportun.*

Finances

Le Cercle s'assurera de maintenir l'imputabilité financière et respectera les contraintes prévues par le budget annuel. Il se verra accorder une allocation annuelle de 35 000 $ pour les activités de participation communautaire.

Production de rapports

Le Cercle présentera un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration du RLISS afin qu'il puisse être inclus dans le rapport annuel remis au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l’Ontario.

Confidentialité

Toute personne participant aux activités du Cercle sera tenue de signer une entente de confidentialité afin de respecter le caractère confidentiel des renseignements et du contenu auxquels elle a accès dans l'exercice de ses fonctions auprès du Cercle.

Sous-comité(s)

Un ou des sous-comités ou groupes de travail seront formés de temps à autre afin de traiter différents aspects du travail effectué par le Cercle.

RLISS de Champlain